ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Technique Industrie Precision

Question écrite n° 49230

Texte de la question

M. Roger-Gerard Schwartzenberg appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la situation de l'entreprise Technique Industrie Precision (TIP) de Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne). Le 19 decembre 1996, le tribunal de commerce de Creteil a prononce la mise en liquidation judiciaire de cette entreprise, mettant au chomage quarante-quatre personnes. Les salaries ont fait appel de ce jugement. Cette entreprise, qui dispose d'atouts humains et technologiques importants peut et doit etre sauvee. Installee depuis dix-huit mois dans des batiments neufs, disposant d'un personnel tres qualifie et d'un parc de machines de haut niveau technologique, cette entreprise travaille dans un secteur de pointe : la mecanique de precision. Les principaux donneurs d'ordre de TIP etaient Renault, la SNECMA et surtout Thomson, entreprise publique, qui y a essaime des personnels, puis a mis fin a ses commandes, qui representaient presque 60 % de l'activite de TIP. Vu notamment ces responsabilites de Thomson, entreprise publique beneficiant de l'argent public, dans les difficultes actuelles de TIP, il appartient a l'Etat d'intervenir pour degager et favoriser des solutions de reprise qui assurent le maintien de l'emploi. La lutte contre le chomage doit etre une priorite essentielle, notamment dans le Val-de-Marne qui compte deja une part importante de sa population active au chomage. Il demande donc au ministre de lui indiquer les initiatives que l'Etat compte prendre ou developper pour contribuer a trouver un repreneur et a sauvegarder l'activite et l'emploi a l'usine TIP de Villeneuve-le-Roi.

Texte de la réponse

La question posee concerne la situation de l'entreprise TIP a Villeneuve-le-Roi dans le Val-de-Marne, dont le tribunal de commerce de Creteil a prononce la mise en liquidation judiciaire le 19 decembre 1996. D'apres les informations dont disposent les services du ministere de l'industrie, de la poste et des telecommunications, Thomson CSF a aide TIP a partir de 1993 au moment de la reprise de la societe MMA, societe defaillante qui avait assure l'essaimage d'une activite mecanique de Thomson CSF. Cette aide s'est concretisee par une convention industrielle garantissant une charge de 15 000 heures de travail par an pour TIP. Cette convention a ete respectee et Thomson CSF n'a pas mis fin a ses commandes en 1996, puisqu'elle a fourni 44 000 heures de travail cette meme annee. Pour 1997, le groupe a confirme sa volonte de maintenir une activite de 15 000 heures a TIP, y compris dans le cadre d'un scenario de reprise de l'entreprise. Par ailleurs, Thomson CSF ne beneficie pas de « l'argent public ». Elle est en bonne sante financiere et elle n'a pas recu et ne recevra pas de dotation en capital en tant qu'entreprise publique. Thomson CSF, un des principaux clients de TIP, n'est pas responsable des difficultes de cette entreprise et a deja beaucoup fait pour la soutenir. La convention industrielle passee avec l'entreprise prevoyait que son dirigeant devait trouver d'autres marches commerciaux afin de pallier la baisse progressive des commandes du groupe industriel de la defense, confronte a une erosion importante des marches militaires en France et en Europe. Ces engagements n'ont pas pu etre realises. Le dossier etant aux mains du tribunal de commerce de Creteil, le ministere de l'industrie, de la poste et des telecommunications ne dispose pas des moyens lui permettant d'avoir une influence sur son evolution. Il convient cependant d'indiquer que le groupe Thomson CSF, a travers sa societe de conversion GERIS, fait tout son possible pour faciliter une solution de reprise des actifs industriels et du personnel de TIP. Les services du ministere ont ete

informes qu'un projet de reprise a ete depose aupres du tribunal de commerce. Le ministre souhaite, apres examen de son contenu par le tribunal de commerce, qu'il puisse aboutir.

Données clés

Auteur : M. Schwartzenberg Roger-Gérard
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49230
Rubrique : Metaux
Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications
Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1155
Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1924